

ASBL ROYAL COMITE PROVINCIAL LIEGEOIS DE VOLLEY-BALL

RAPPORT DE LA COMMISSION JUDICIAIRE DE 1^{ère} INSTANCE

réunie le lundi 6 octobre 2014

à La Maison des Sports de la Province de Liège, rue des Prémontrés à 4000 Liège

Concerne : Affaire C.Jud.1^{ère} Instance 14-15-001. Rapport de l'arbitre Paul JEANNE suite à une altercation entre ce dernier, la joueuse n°10 et le coach de l'équipe P1A Dames du club de RAEREN (RVV 1505) à la fin de la rencontre Raeren – Dison du 20 septembre 2014.

*Ont siégé pour la C.Jud.1^{ère} Instance : M., M. DRIESMANS, Président
M. B. ACHTEN, Secrétaire
M. A. CABAY, Membre
M. R. CZERNIAK, Membre
M. G. SOIRON, Membre*

*Personnes entendues : M. Paul JEANNE, arbitre de la rencontre, carte d'arbitre n° 213
M. Olivier GOTHOT, Coach de Raeren, licence n° 113125
Mlle Valérie LEMMENS, joueuse de Raeren, licence n°206943
M. Renaud DEREU, délégué des arbitres*

Vu le rapport envoyé par l'arbitre de la rencontre, M. Paul JEANNE reçu par la Commission Judiciaire de 1^{ère} Instance le 24 septembre 2014.

Le rapport est recevable.

Attendu que l'arbitre confirme son rapport.

Attendu que l'équipe de Raeren amende certains points développés par l'arbitre et donne sa propre version des faits.

Attendu que l'arbitre présente ses excuses à la joueuse de Raeren.

La Commission Judiciaire de 1^{ère} Instance prend acte des faits et ne voit aucune décision à prendre et considère l'incident clos.

La Commission Judiciaire de 1^{ère} Instance demande à la commission d'arbitrage de rappeler à l'intéressé les circonstances dans lesquelles un rapport doit être rédigé. La commission d'arbitrage jugera si elle doit prévenir l'ensemble des arbitres.

Michel DRIESMANS
Président

Bernard ACHTEN,
Secrétaire